

DELIBERATION D2024_27

Autorisation de lancer, attribuer et signer le marché relatif à l'acquisition
d'un porteur-remorqueur équipé d'un bras de levage et d'une grue

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 24 juin 2024
En exercice	27	Pour	18	Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT
Présents	17	Contre	0	
Pouvoirs	01	Abstention	0	

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2, L2122-21-1, L5211-2 et L5711-1,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un nouveau camion-grue de 26 tonnes de P.T.A.C. (Poids Total Autorisé en Charge) ;

CONSIDÉRANT que ce bien est inscrit dans les orientations budgétaires 2024 présentées le 20 décembre 2023 et de ce fait budgété,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à

- Lancer le marché relatif à l'acquisition d'un camion porteur à bras et grue de 26 tonnes de P.T.A.C. (Poids Total Autorisé en Charge) dont le montant estimé est de 350 000€ TTC.
- Attribuer et lancer ce marché après la décision de la commission d'appel d'offres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance


Jean-Louis ROCHUT

Le Président


Jean-Michel DEZELU

